

## CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE DU 11 OCTOBRE 2004

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et l'assainissement – Exercice 2003**

#### Intervention de Philippe SANMARCO

Monsieur SANMARCO.- Ce rapport porte sur l'analyse annuelle du prix et de la qualité des services de l'eau et de l'assainissement dans la commune de Marseille. J'ai déjà eu l'occasion d'aborder cette question en Conseil de Communauté Urbaine à l'occasion d'un rapport relatif à l'ensemble des communes. Je voudrais y revenir car, à l'évidence, les documents qui nous sont soumis ne correspondent toujours pas à l'obligation légale de transparence qui s'impose aux collectivités locales.

J'avais déjà fait apparaître, à l'occasion du débat en Communauté Urbaine, qu'au vu des renseignements qui nous étaient fournis – je ne parle que de ceux-là puisque ce sont les seuls que nous avons fournis – il apparaissait qu'il n'y avait aucun lien entre la facturation et le service rendu, ce qui quand même posait un problème aux élus que nous sommes. Vous m'aviez, Monsieur le Maire, aimablement répondu en me donnant acte de la pertinence de mes remarques et vous m'aviez dit qu'avant l'année prochaine il y serait fait réponse.

La question que je me permets de vous poser aujourd'hui, c'est qu'à l'occasion de ce rapport spécifique sur Marseille ces obligations ne sont toujours pas remplies. N'y voyez de ma part aucun sous-entendu ni aucun procès d'intention. Je crois qu'il y a, là, des habitudes qu'il faut petit à petit changer, parce que les lois sont récentes et qu'il y a une inertie administrative qu'il faut briser. Mais je voudrais vous faire remarquer que les obligations légales ne sont pas remplies.

Par exemple, en matière d'eau, vous ne nous communiquez la composition du prix de l'eau que pour les usagers domestiques, uniquement. Or, ceux-ci ne représentent que 36 % de l'eau consommée ; c'est donc une part minoritaire de l'eau dont nous sommes responsables qui apparaît. Je reviendrai sur les conséquences politiques que nous devons en tirer.

En matière d'eau et d'assainissement, par contre, je vous signale qu'en ce qui concerne la dette il nous est bien indiqué l'annuité, le remboursement du capital et des intérêts, mais rien sur l'encours, rien sur les échéances. Or, pour ceux qui s'intéressent au devenir de Marseille, c'est de ces informations dont ils ont besoin.

Egalement en ce qui concerne les travaux réalisés, pour l'eau comme pour l'assainissement, dans les documents qui nous sont fournis nous avons la liste des travaux réalisés mais nous n'avons pas les montants. Donc, on ne sait pas à quoi nous nous sommes engagés.

Or, ces obligations légales qui ne sont pas remplies dans le document que vous nous avez communiqué correspondent à des problèmes politiques sérieux.

S'agissant de l'eau, régulièrement –et je vous en remercie– vous revendiquez une certaine continuité dans la gestion du service d'eau dans notre ville. En effet, la qualité de notre eau est reconnue comme excellente et son prix est parmi les plus bas. Mais dans le récent rapport de la Cour des Comptes nationale il avait été indiqué que le fait de procéder à une tarification diversifiée en fonction du type d'usagers (collectivités locales, agriculteurs, entreprises et enfin particuliers), créait une rupture d'égalité des usagers devant le service public puisque cette répercussion se faisait au détriment du prix de l'eau facturée aux ménages.

Il y a quelque chose qui est grave et sur lequel je demande que les informations nous soient fournies, conformément à l'exigence de la Cour des Comptes, qui n'est que le rappel de la loi de 1995.

En matière d'assainissement, c'est encore plus inquiétant. Il nous est indiqué que le prix de la redevance d'assainissement a fait un bond de 20 % en 2002 pour les usagers domestiques, alors qu'à la différence du service de l'eau, la qualité en matière d'assainissement est moyenne, voire inférieure à la moyenne.

Des déversements accidentels sont significatifs et nombreux. On note d'ailleurs qu'en 2003 il y a eu 3 604 plaintes. Bien sûr on peut dire que le service des plaintes fonctionne mais cela veut dire quand même qu'il y a beaucoup de problèmes qui sont posés. Et demandez par exemple à tous les professionnels du Port ! Simplement dans les quinze derniers jours, la fréquentation du Port de Commerce était insupportable du fait des odeurs pestilentielles dues à des déversements catastrophiques liés à des ruptures de canalisations dans les quartiers Nord.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, nous souhaitons que la loi soit respectée...Les obligations légales de transparence qui pèsent sur tous les Maires ne sont pas remplies dans les documents que vous nous communiquez. Dans le rapport de la Cour des Comptes qui soulevait déjà ces questions, vous avez explicitement répondu que ces renseignements, que dès lors vous les demandiez à la Société des Eaux, ils vous étaient communiqués. La belle affaire ! Il ne manquerait plus que ce ne soit pas le cas ! Mais la loi de 1995 n'a pas été faite pour veiller à ce que vous soyez informé. Cela a toujours été le cas depuis la création de la société des eaux de Marseille. La loi de 1995 a été faite pour informer les élus, ceux de la majorité comme ceux de l'opposition, et au-delà des élus, pour informer l'ensemble des citoyens et des usagers. Je vous redemande donc, sans aucun procès d'intention, d'y remédier et de nous communiquer les informations que la loi énumère comme devant figurer dans les rapports annuels relatifs au service de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire, merci de votre attention.

Monsieur ASSANTE.- Monsieur le Maire, chers collègues, en réponse à M. SANMARCO, certes, ce rapport nous est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal pour avis mais la compétence en est celle de la Communauté Urbaine, où sans doute notre collègue ne manquera pas de reposer les questions, vendredi prochain, puisque nous avons une séance sous votre autorité. C'est le premier point.

Deuxièmement, tout ce qui est mis dans le cahier des charges nous liant à la Société des Eaux de Marseille est parfaitement conforme et le travail qui est réalisé, les efforts qui sont faits par la Société des Eaux, correspondent parfaitement à ce que nous demandons.

Troisièmement, on ne peut pas mettre en évidence ce qui, quand cela arrange M. SANMARCO, est lié au prix du mètre cube de l'eau que l'on peut faire par rapport aux usagers industriels et en même temps le mettre en opposition avec le prix du mètre cube de l'eau de l'usager.

Monsieur le Maire, sous votre autorité, il y a quelques années en arrière, vous aviez demandé à notre ami Jean-Louis TOURET et moi-même d'intervenir très précisément pour diminuer le prix du mètre cube de l'eau par rapport à ce qui était payé par les usagers. Et, aujourd'hui, le prix du mètre cube de l'eau que nous payons, en 2004, est inférieur au prix du mètre cube de l'eau que l'on payait en 1999. Donc, l'évolution depuis votre gestion, Monsieur le Maire, a été simplement de 8,9 %, c'est-à-dire de moins de 1 % par an, ce qui est considérable lorsque l'on connaît ce qui peut se passer ailleurs. Il y a donc un prix raisonné.

Il y a aussi un travail d'investissement qui est réalisé. Il est inutile de revenir sur tous les travaux qui sont réalisés par la Société des Eaux de Marseille pour réhabiliter le Canal de Marseille, pour refaire l'usine de Sainte-Marthe, pour revalider tout ce qui est conduite d'eau potable par rapport à la population marseillaise. En aucune manière, sur ce dossier, nous ne pouvons être pris en défaut.

Et lorsque l'on évoque les odeurs pestilentielles, comme cela vient d'être dit, en aucune manière cela ne peut être de la compétence de la Société des Eaux de Marseille parce que cela provient du réseau d'assainissement et le réseau d'assainissement, c'est nous. Nous le travaillons, nous le validons, nous le contrôlons régulièrement et la SERAM intervient pour nous chaque jour, dès qu'il en est nécessaire.

Mais il est vrai qu'il y a, à l'intérieur du secteur Nord de Marseille et plus particulièrement du Port de l'Estaque à l'intérieur du périmètre du Port Autonome, des rejets qui s'effectuent. M. DUTOIT connaît aussi bien que moi cette question puisque, aujourd'hui, nous travaillons avec Charbonnages de France, car, comme la fermeture de la mine de Gardanne est en cours aujourd'hui, nous devons traiter les eaux qui sont rejetées, parce qu'il y a des eaux souterraines en quantité non négligeable. Et, aujourd'hui, je peux dire que l'on fera une station de traitement des eaux avant que ce soit rejeté à l'intérieur du Port. On va faire une nouvelle réunion avec la DRIRE sur cette question, qui fait que, quels que soient les habitants de Marseille, quels que soient leurs quartiers, nous entérinons, nous anticipons leurs préoccupations et leurs soucis.

Et vous ne devriez donc plus rien sentir dans ces quartiers parce que, de plus, tout ce que nous avons planifié sur le plan assainissement et sur le plan pluvial et en même temps travaillé avec la Société des Charbonnages de France, fait que toute l'intervention de notre collègue SANMARCO est aujourd'hui caduque. Je crois que nous sommes dans la bonne voie et nous allons continuer dans ce sens, Monsieur le Maire. Merci beaucoup.

Monsieur SANMARCO. La nullité de cette réponse est affligeante. Si les informations légales ne nous sont pas fournies ici, nous demanderons ailleurs l'application de la loi.

\* \* \*